

REGLEMENT PARTICULIER

OPEN DE FRANCE

BASEBALL5



FFBS

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
BASEBALL & SOFTBALL**

Adoptés par le comité directeur du 20 décembre 2024


SAISON 2025

SOMMAIRE

<i>Chapitre 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX.....</i>	<i>3</i>
Article 1. Caractéristiques	3
Article 2. Cadre règlementaire	3
Article 3. Cas non prévus	3
<i>Chapitre 2 - RÈGLES D'ORGANISATION.....</i>	<i>4</i>
Article 4. Échéancier	4
Article 5. Nombre d'équipes.....	4
Article 6. Formule sportive	4
Article 8. Droits sportifs et récompenses	4
Article 9. Péréquations	4
<i>Chapitre 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION</i>	<i>5</i>
Article 10. Calendriers	5
I. Equipes	5
Article 11. Participants	5
Article 12. Inscription	5
Article 13. Engagement	5
II. Joueurs.....	5
Article 14. Tenue	5
Article 15. Eligibilité individuelle	5
III. Encadrants	5
Article 16. Tenue et équipement.....	5
Article 18. Eligibilité individuelle	6
IV. Officiels	6
Article 19. Désignation	6
Article 20. Prise en charge financière	6
<i>Chapitre 4 - DÉROULEMENT DES RENCONTRES</i>	<i>7</i>
Article 21. Terrain	7
Article 22. Équipements	7
Article 23. Documents officiels.....	7
Article 24. Réunion technique	7
Article 25. Joueurs en jeu	7
Article 26. Durée des rencontres.....	8
Article 27. Règle du Tie Break.....	8
Article 28. Forfait.....	8
Article 29. Règles de départage.....	8
Article 30. Discipline	8

CHAPITRE 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article 1. Caractéristiques

Nom de l'épreuve	Open de France de Baseball5
Années de participation	Licenciés nés en 2010 et avant
Genre	Mixte
Abréviation	Open de France Baseball5
Commission fédérale sportive référente	Commission fédérale sportive (CFS)
Titre	Vainqueur de l'Open de France de Baseball5 pour la catégorie d'âge concernée
Logo	

Article 2. Cadre réglementaire

La compétition définie à l'article ci-dessus est soumise au présent règlement particulier complété par les dispositions des règlements généraux, ainsi qu'aux dispositions des règles officielles du baseball5 publiées par la Fédération.

Article 3. Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement et dans les textes applicables, mentionnés à l'article ci-dessus, sont de la compétence du comité directeur fédéral qui prendra avis des commissions fédérales concernées et de la commission fédérale juridique et réglementation.

CHAPITRE 2 - RÈGLES D'ORGANISATION

Article 4. Échéancier

15 janvier 2025	Retour des formulaires d'engagement à la compétition
24 janvier 2025	Diffusion du calendrier définitif de la compétition et publication
	Remise à la CFS, par les équipes engagées, des rosters de 8 joueurs
	Mise à jour des rosters et des informations des joueurs dans myWBSC par les clubs engagés

Article 5. Nombre d'équipes

Article 6. Formule sportive

La formule de compétition est définie par la Fédération en fonction du nombre d'équipes inscrites et de la durée de compétition envisagée.

La formule retenue sera présentée aux équipes participantes, au moins une semaine avant le début de la compétition.

Article 8. Droits sportifs et récompenses

Pas de droits sportifs à remporter.

L'équipe qui remporte l'Open de France se voit remettre un trophée et des médailles.

Les équipes terminant deuxième et troisième de l'Open de France se voient remettre des médailles.

Article 9. Péréquations

Non applicable.

CHAPITRE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 10. Calendriers

L'Open de France de Baseball5 aura lieu les 1^{er} et 2 février 2025 à Nîmes.

La Fédération communique le calendrier définitif aux équipes concernées une semaine au moins avant le début de la compétition.

I. Equipes

Article 11. Participants

Les participants peuvent engager une équipe constituée de joueurs licenciés dans un ou plusieurs clubs affiliés et/ou licenciés à titre individuel en Baseball5.

Le roster définitif doit comporter six joueurs minimum et huit joueurs maximum correctement remplis.

Article 12. Inscription

Les inscriptions se font par équipe de six à huit joueurs.

Chaque équipe devra inscrire au minimum trois joueurs de chaque genre. Les deux places restantes pouvant être pour des licenciés de genre féminin ou masculin.

Les frais d'inscription sont définis dans le guide financier fédéral.

Article 13. Engagement

Article 13.1. Engagement électronique

Non applicable.

II. Joueurs

Article 14. Tenue

Chaque équipe doit disposer d'un uniforme.

La validation des uniformes est de la responsabilité de la Fédération.

Les équipes participantes communiquent la couleur de leur(s) tenue(s) au sein du dossier d'engagement pour la compétition.

La Fédération peut accepter les tenues d'équipes. Elle peut aussi imposer le port de chasubles/maillot de couleurs mis à disposition.

L'uniforme se compose d'un short de couleur unie et d'un t-shirt ou d'un maillot faisant apparaître un numéro pour chaque joueur.

Article 15. Eligibilité individuelle

Tous les joueurs participant à l'Open de France de Baseball5 doivent être titulaires d'une licence pour pratique compétitive Baseball5 en cours de validité.

A leur arrivée, les joueurs inscrits doivent se présenter au responsable de la Fédération.

Un contrôle des licences actives sera effectué par le responsable fédéral.

III. Encadrants

Article 16. Tenue et équipement

cf. Article 164 des règlements généraux.

Article 17. Conditions d'exercice

cf. Article 165 des règlements généraux.

Article 18. Eligibilité individuelle

Les encadrants (managers et coaches) doivent figurer sur le roster staff de leur équipe sur l'extranet fédéral.

Un encadrant ne figurant pas sur le roster staff de son équipe ne sera pas autorisé à entrer sur l'aire de jeu et dans l'abri des joueurs.

Toute infraction à ce règlement entraînera une pénalité financière, définie dans le guide financier fédéral, pour l'équipe fautive.

IV. Officiels

Article 19. Désignation

Les officiels sont désignés par la Fédération.

Des mécaniques d'arbitrage à deux, à trois ou à quatre peuvent être choisies.

Article 20. Prise en charge financière

Les indemnités et les frais de déplacement des arbitres sont pris en charge directement par la Fédération conformément au guide financier fédéral.

CHAPITRE 4 - DÉROULEMENT DES RENCONTRES

Article 21. Terrain

Article 21.1. Caractéristiques

Les terrains de jeu peuvent être indoor (surface intérieure) ou outdoor (surface extérieure).

Les surfaces de jeu doivent être planes, suffisamment lisses et permettre le rebond des balles.

Les dimensions des terrains doivent respecter les règles de la WBSC.

Barriérage

Le barriérage doit être présent sur au moins deux côtés. Au fond du champ extérieur, de la première base à la troisième.

Le barriérage fait idéalement entre 80cm et 1m de hauteur.

Article 21.2. Occupation des terrains

L'équipe recevant occupe le banc des joueurs de troisième base.

Article 22. Équipements

Les balles utilisées doivent être conformes à la circulaire « Balles Officielles Baseball5 – saison 2025 » et fournies par celle-ci.

Article 23. Documents officiels

Les rosters doivent être présentés au début de la compétition au représentant de la Fédération.

Les line-up doivent être présentés à la table de marque, quinze minutes avant chaque rencontre.

Les documents officiels seront mis à la disposition des équipes par la Fédération.

Article 24. Réunion technique

Une réunion technique réunissant les officiels de l'arbitrage, du scoring, de l'organisateur et des équipes participantes sera programmée avant le début de la compétition par le ou les commissaire(s) technique(s).

Les clubs participant à la compétition doivent participer à la réunion technique. En cas d'absence, le club sera sanctionné par une pénalité financière dont le montant est défini dans le guide financier fédéral.

Lors de la réunion technique, les délégués des équipes présenteront le roster définitif, correctement remplis, comprenant 6 joueurs minimum et 8 joueurs maximum ;

Le(s) commissaire(s) technique(s) désigné(s) par la CFS signe le roster et confirme par sa signature que les joueurs concernés sont régulièrement inscrits.

La réunion technique peut se faire en visioconférence. Le cas échéant, le responsable de l'équipe doit transmettre à la CFS les documents officiels avant 12h le jour de la réunion technique.

Le refus de présenter les documents officiels correctement remplis sera considéré comme non conforme au présent règlement et entraînera une pénalité financière définie dans le guide financier fédéral à l'encontre du club fautif.

Les documents et rosters définitifs dûment vérifiés et signés par les commissaires techniques deviennent les rosters officiels des équipes participantes et aucun changement ne sera admis.

Seuls les joueurs figurant sur les rosters officiels sont considérés comme remplaçants possibles pour toutes les rencontres de la compétition. Séparément du line up initial, tous les joueurs sur la liste officielle seront considérés comme remplaçants possibles pour toutes les rencontres de la compétition.

Article 25. Joueurs en jeu

Lors des rencontres, parmi les cinq joueurs actifs, au minimum deux doivent être de genre masculin et deux de genre féminin.

Article 26. Durée des rencontres

Les rencontres se déroulent en cinq manches.

Une rencontre est terminée si une équipe mène par quinze points à la fin de la troisième manche ou par dix points à la fin de la quatrième manche.

Article 27. Règle du Tie Break

Lorsqu'à l'issue du nombre de manches réglementaires le score est à égalité, la procédure suivante sera appliquée pour les manches supplémentaires :

- La première manche supplémentaire commencera avec un coureur en 1ère base (le dernier frappeur de la manche précédente).
- La deuxième manche supplémentaire commencera avec des coureurs en 1ère et en 2ème base (le dernier frappeur et l'avant-dernier frappeur de la manche précédente).
- Les coureurs commenceront sur toutes les bases à partir de la troisième manche supplémentaire (le dernier frappeur, l'avant-dernier frappeur et l'avant-dernier frappeur de la manche précédente).

Les coureurs doivent être placés sur les bases sans modifier l'ordre de frappe.

Les équipes doivent jouer et compléter une ou plusieurs manches supplémentaires jusqu'à ce qu'une équipe marque plus de points que l'adversaire.

Article 28. Forfait

Article 29. Règles de départage

cf. Article 131 des règlements généraux.

Article 30. Discipline

Le Baseball5 est une discipline urbaine qui repose sur un « gentleman agreement ».

Les officiels sont les seuls à avoir un pouvoir de décision lors d'une rencontre.

Leurs décisions ne sont pas contestables.

En cas de contestation, un joueur peut être expulsé de la rencontre.

Un joueur expulsé à deux reprises lors de la compétition est définitivement exclu de la compétition.